

Roucolle

Recherches militaires

Nom : Roucolle
 Prénoms : Germain Joseph Surnoms :

Numéro matricule du recrutement : 1910
 Classe de mobilisation :

ÉTAT CIVIL.

Né le 11 Décembre 1897, à Leignac, canton de Lequeyrin, département de la Hte-Garonne, résidant à Leignac, canton de Lequeyrin, département de la Hte-Garonne, profession d' Agriculteur, fils d' Antoine et de Henriette Marie, domiciliés à Leignac, canton de Lequeyrin, département de la Hte-Garonne.

Marié à :

SIGNALEMENT.

Cheveux châtains, Yeux marbrés foncés, Front secoué, Nez rectiligne, Visage gale, Renseignements physiologiques complémentaires :
 Taille : 1 mètre 70 centimètres.
 Taille rectifiée : 1 mètre centimètres.
 Marques particulières : Cicatrice sur le nez droit

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.

Inscrit sous le n° 24 de la liste du canton de Lequeyrin
 Classé dans la 5^e partie de la liste en 1911 Ajourné (art 18) en 1911 (faiblesse...)
Reconnu bon service armé le 19 juin 1916.

Degré d'instruction : 2

CORPS D'AFFECTATION.	NUMÉROS	
	AU CONTRÔLE ou au spécial.	MATRICULE ou au répertoire.
Armée active. <u>143^e Regt d'Infanterie</u> <u>85^e m d'...</u>		<u>12875</u> <u>12181</u>
Disponibilité et réserve de l'armée active. <u>Secours</u>		
Armée territoriale et sa réserve.		

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.

1 Incorporé au 143^e Regt d'Infanterie à compter du 11 août 1916
 Arrivé au corps et soldat de 2^e classe le dit jour. 3 Passé au 85^e régiment d'Infanterie le 25 avril 1917 (2^m message du 2^e cont la 3^e C.I. du 23 avril 1917 T.S.G. le 25 avril 1917; arrivé au corps et soldat de 2^e classe le dit jour.
2 Parti aux armées le 18 janvier 1917
 Décédé suites de chambre de guerre intervenue par gaz le 27 avril 1918 à l'ambulance E. 16/1 à Sezanne (Marne)
 Mort pour la France
 Certificat de bonne conduite "

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES
 PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE

Dates.	Communes.	Subdivisions de région	D. DOMICILE. R. RÉSIDENCE.
	<u>Blande en Marne Bernard</u> <u>Jardines du Baron</u>		

ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES ET CONDAMNATIONS.

CAMPAGNES.	BLESSURES, CITATIONS, DÉCORATIONS, ETC.
<u>1^{re} Armée</u> du <u>18 janvier 1917</u> au <u>27 avril 1918</u>	<u>Prématur d'éclat</u> le <u>10. 1917</u> <u>Ordre du régiment</u> n° <u>248</u> <u>Bois de son emploi</u> le <u>13 février 1918</u> <u>Ordre du régiment</u> n° <u>269</u>

PÉRIODES D'EXERCICES.

Réserve. ...	1 ^{re} dans 1	, du	au	
	2 ^e dans 1	, du	au	
Supplémentaires	dans 1	, du	au	
Armée territoriale.	1 ^{re} dans 1	, du	au	
	Supplémentaires	dans 1	, du	au
Spéciales aux hommes du service de garde des voies de communication.	Du		au	
	Du		au	

ÉPOQUE
 A LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS :

la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	DATE de LA LIBÉRATION du service militaire.

Ne remplir ce tableau que pour les hommes dont les services font l'objet d'un décompte spécial (engagés, condamnés, ems, etc.).